

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT R.R.1562.060

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 27 juin 2022, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

Ce règlement est entré en vigueur le 12 juillet 2022, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

Mme Anne-Sophie Bergeron
Secrétaire d'arrondissement substitut
Le 13 juillet 2022.